PARDEVANT LES NOTAIRES résidans en la ville de Montréal, dans la Province du Bas Canada, soussignés, Fut Present, Leutreville de la Melle

lequel s'est volontairement engagé et s'engage par ces Présentes à M

à ce présent et acceptant, pour à première réquisition partir de cette Ville en qualité de dans un de Canots ou Bateaux, pour faire le Voyage, tant en montant

servir, obeir et exécuter sidèlement tout ce que le dit Sieur

ou tous autres représentant personne lui commanderont de licite et honnête, faire prosit, éviter dommage, len avertir s'il vient à sa connoissance, et généralement tout ce qu'un bon doit et est obligé de faire; sans pouvoir s'absenter ni quitter le dit service, sous les peins portées par les Ordonnances, et de perdre ses gages. Cet engagement ainsi fait, pour et moyennant la somme de livres ou chelins, ancien

courant de cette Province.

qu'il promet et s'oblige de bailler et payer au dit engagé

Car ainfi, &c. promettant, &c. obligeant, &c. renonçant, &c.

FAIT et passé au dit Montréal en l'Etude l'an mil huit cent de de de midi; et ont signé, à l'exception du dit engagé, qui ayant déclaré ne le savoir faire, de ce enquis, après lecture faite.

Owen to Dangal